

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 JUILLET 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le Vingt Deux Juillet à Vingt Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,
La séance est ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.**

Étaient présents : M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, Mme GIRAUD-MOINE Martine, M. GIRAUD-TELME Michel, M. HAUWILLER Julien, M. REY Gérard, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, Mr. ROUIT Sébastien, M. SARRAZIN Bruno, Mme GERVAIS Marie-Françoise, Mr GIRAUD-MOINE Lionel, Mme PRIMAULT Florence, Mme REBOUL Fanny.

Absent représenté : M. Yannic RICOU (représentée par Mr Patrick RICOU)

Absent excusé : Mr. BOUTON Jean-François

Secrétaire de séance : Mme REBOUL Fanny

Le procès-verbal du conseil municipal du 2 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour la première pour approuver le plan de financement pour la construction du parking, la seconde pour l'autoriser une convention de servitude avec le SYME.

Accord à l'unanimité

Compte rendu des décisions prises par le maire :

- **Décision n° 2025/15 du 3 juin 2025 :** Marché de Travaux de réfection des gardes corps des balcons et reprise de maçonnerie à la maison de l'Auche, avec la Société Ozé, pour un montant HT de 25 873.37 €.
- **Décision n° 2025/16 du 18 juin 2025 :** Marché de Travaux de Rénovation des rampes d'aération biofor B de la STEP avec la Société SAUR, pour un montant HT de 95 120.00 €.
- **Décision n° 2025/17 du 17 juin 2025 :** Marché de Travaux d'aménagement d'un local pour les infirmières au Palais des Sports, avec la Société Arénovation, pour un montant HT de 13 235.00 €.
- **Décision n° 2025/18 du 18 juin 2025 :** Décision Modificative n°1 portant sur des virements de crédits d'opération à opération pour un montant de 19 000.00 €.
- **Décision n° 2025/19 du 18 juin 2025 :** Création d'une commission AD HOC de négociation pour l'attribution d'un BEA pour l'occupation du restaurant d'altitude Rocherousse. Les membres sont : M. Patrick RICOU, en qualité de Président de la Commission ; M. Sébastien ROUIT ; Mme Martine GIRAUD-MOINE ; M. Bruno SARRAZIN ; M. Fanny REBOUL ; M. Gérard GIRAUD-MARCELLIN ; Mme Florence PRIMAULT ; M. Gérard REY, Conseiller municipal.

Le conseil municipal prend acte de ces décisions

2025.066 Avenant n°2 au marché de prestation de service de la SEMILOM

Yannic Ricou, Martine Giraud Moine, Bruno Sarrazin, Sébastien Rouit, Julien Hauwiller, Patrick Ricou ne participent pas à la délibération.

Monsieur le troisième adjoint rappelle aux membres de l'assemblée que la commune a signé un marché de prestation de services avec la SEMILOM, pour la période du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2026, afin que celle-ci assure la gestion de l'Office du tourisme d'Orcières et les missions de service d'information, d'accueil, de commercialisation, d'animation et de promotion touristique de la commune.

Aujourd'hui la commune est sollicitée pour organiser une manifestation cycliste « GNFY ».

Il propose d'en confier la charge à la SEMILOM.

Un engagement de cette importance ne peut, bien évidemment être imputé sur les crédits habituels, il est donc nécessaire d'établir un avenant au contrat.

En contrepartie de cette organisation la commune accorderait une participation supplémentaire de 50 000 € pour les années 2025 et 2026. En prenant en compte l'avenant N°1 du même objet le montant total du marché se trouvera augmenté de 2.38 %.

Monsieur le troisième adjoint donne lecture de ce projet d'avenant.

Après avoir fait cet exposé, Monsieur le troisième adjoint demande au conseil municipal d'approuver l'avenant n°2, et d'autoriser M. le maire à le signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

- **Approuve** ce projet d'avenant n°2
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ledit avenant ci-après annexé.

2025.067 Réfection des réseaux humides et secs sur le secteur Merlette Ouest – Lot n°2 Réfection de tranchées Avenant n°1 : autorisation de signer

M. le Maire rappelle la délibération n° 2023.044 du 21/06/2023 qui a attribué le marché de travaux de réfection des réseaux humides et secs sur le secteur Merlette Ouest Lot n°2 Réfections de tranchées, à la Société Routière du Midi pour un montant HT 122 680.20 €.

Il convient aujourd'hui d'établir un avenant n°1 à ce marché, en effet dans le secteur de l'impasse des vieux Chalets et de la route des Baniols afin de régulariser le passage pour piéton et rester dans la partie publique, il a été nécessaire de d'aménager un escalier métallique. La plus-value est de 17 619.70 €

D'autre part, un certain nombre de travaux n'ont pas été réalisés pour un montant de 9 259.91€

Des plus et moins-values il reste + 8 359.79 € HT.

Les modifications sont résumées dans le tableau ci-dessous :

N°P	DESIGNATION	U	QTE	MARCHE INITIAL		MARCHE + AVENANT		AVENANT	
				P/U	TOTAL HT	QTE	TOTAL HT	QTE	TOTAL HT
1	TRAVAUX PREPARATOIRES								
1.1.	Installation et signalisation de chantier - Compris panneau de chantier	F	1	4 118,20 €	4 118,20 €	1	4 118,20 €		- €
2	TOTAL HT				4 118,20 €		4 118,20 €		- €
7	REFECTION DE VOIRIE								
7.1	Rabotage de la chaussée	m²	500	10,15 €	5 075,00 €	490	4 973,50 €	-10	- 101,50 €
7.2	Couche de base GNT 0/31,5 sur tranchée	m³	250	86,80 €	21 700,00 €	250	21 700,00 €		
7.3	Imprégnation à l'émulsion de bitume	m²	3100	3,65 €	11 315,00 €	3070,57	11 207,58 €	-29,43	- 107,42 €
7.4	BBSG 0/10 classe 2 sur chaussée 6 cm	m²	3100	22,12 €	68 572,00 €	3070,57	67 921,01 €	-29,43	- 650,99 €
7.5	0/40 de scalpage pour accotement	m³	100	84,00 €	8 400,00 €		- €	-100	- 8 400,00 €
7.6	Reprise de tranchée	ml	50	70,00 €	3 500,00 €	50	3 500,00 €		- €
PN1	Réalisation d'un pas d'âne			298,70 €		31	9 259,70 €	31	9 259,70 €
PN2	Fourniture et pose d'un escalier	F		8 360,00 €		1	8 360,00 €	1	8 360,00 €
	TOTAL HT				118 562,00 €		126 921,79 €		8 359,79 €
1	TRAVAUX PREPARATOIRES				4 118,20 €		4 118,20 €		- €
7	REFECTION DE VOIRIE				118 562,00 €		126 921,79 €		8 359,79 €
	TOTAL H.T. :				122 680,20 €		131 039,99 €		8 359,79 €

Le montant de l'avenant est de 8 359.79 € HT, ce qui porte le montant du marché à 131 039.99 € HT.

La commission d'appel d'offre réunie en date du 16 juin 2025 a émis un avis favorable à cet avenant n°1.

Après avoir fait cet exposé, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer ledit avenant correspondant conformément à l'avis de la Commission d'appel d'offre.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

- **Approuve** l'avenant n°1, au marché de réfection des réseaux humides et secs sur le secteur Merlette Ouest Lot n°2 Réfections de tranchées, dont le titulaire est la Société Routière du Midi, d'un montant HT de 8 359,79 €, ce qui porte le marché à 131 039,99 € ;
- **Autorise** le Maire à signer ledit avenant ci-après annexé.

2025.068 Travaux de Réfection de revêtement de voirie 2024 Avenant n°2 : autorisation de signer

M. le Maire rappelle la délibération n° 2024.077 du 20 Aout 2024 qui a attribué le marché de travaux de réfection de revêtement de voirie 2024 à la Société Routière du Midi pour un montant HT 154 352.70 €.

Par délibération 2024.109 du 11/12/2024 un premier avenant au marché a été passé. Celui-ci portait sur des ajustements de quantité. Le nouveau montant du marché s'élevait à 170 930.90 € HT.

L'avenant n°2 porte sur des prestations complémentaires sur le secteur de l'entrée de la Station (cinéma) où la voirie est fortement dégradée. Le montant de l'avenant est de 15 911.75 € HT, ce qui porte le montant du marché à 186 842.65 € HT. La commission d'appel d'offre réunie en date du 09 juillet 2025 a émis un avis favorable à cet avenant n°2. Après avoir fait cet exposé, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer ledit avenant n°2 correspondants conformément à l'avis de la Commission d'appel d'offre.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

- **Approuve** l'avenant n°2, au marché de réfection de revêtement de voirie 2024, dont le titulaire est la Société Routière du Midi, d'un montant HT de 15 911.75 €, ce qui porte le marché à 186 842.65 € HT ;
- **Autorise** le Maire à signer ledit avenant ci-après annexé.

2025.069 Marché de travaux de raccordement du réseau d'assainissement de Serre-Eyraud au hameau des Ricous : attribution et autorisation de signer

Le Maire rappelle aux membres du conseil que le réseau d'assainissement de Serre-Eyraud est raccordé à la Station d'épuration d'Orcières par le biais d'une station de relevage.

Cette canalisation qui traverse le Drac au niveau du village des Garnauds (Commune de Champoléon) a été mise au jour lors des crues de l'automne 2023.

Le niveau du Drac a beaucoup baissé à cet endroit et reconstruire sur le même tracé en étant sûr de mettre la canalisation à l'abri de la rivière est complexe et onéreux.

L'option a donc été choisie de solliciter un raccordement sur le réseau de la commune voisine de St Jean St Nicolas et donc sur la station d'épuration du moyen Champsaur. La commune et le SIVU ont tout-deux donné leur accord.

La Commune a décidé de lancer une consultation selon la procédure adaptée définie aux articles L.2123-1, R.2123-1 1° et R2113-1 du code de la commande publique.

Le DCE a été dématérialisé sur la plateforme du « Profil Acheteur » : <https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com> en date du 28.04.25 et l'AAPC publié le même jour.

L'avis a également été publié dans le Dauphiné Libéré, paru le 02.05.2025.

La date de limite de remise des offres était fixée au 10.06.2025 à 12h00.

17 dossiers ont été retirés sur la plateforme.

5 plis ont été reçus dans les délais et 0 hors délais.

Les offres reçues, déclarées recevables, sont les suivantes :

Candidats	Montant HT
Provence Alpes Canalisation 05230 MONTGARDIN	132 746.00
Alpes Maçonnerie Construction 05230 LA BATIE NEUVE	134 897.60
FESTA SAS 05500 SAINT-BONNET EN CHAMPSAUR	128 086.30
SATP 05260 SAINT-JEAN SAINT-NICOLAS	118 675.00
Alpes Durance Travaux 05160 SAVINES-LE LAC	136 896.54

La société Alpes Durance Travaux propose une variante dans son offre, celle-ci est rejetée et non analysée car les variantes ne sont pas autorisées par le règlement de la consultation.

Les critères de jugement des offres, pondérés étaient respectivement les suivants :

- Prix des prestations pondéré à 40%
- Valeur technique des prestations pondérée à 60 %

Issues du rapport d'analyse, et conformément aux critères de jugement énoncés ci-dessus, le classement des offres est le suivant :

Candidats	Montant de l'offre	Notes			Classement
		Prix	Valeur Technique	Totale	
Provence Alpes Canalisations	132 746,00 €	35.76	45.88	81.64	5
Alpes Maçonnerie Construction	134 897,60 €	35.19	55.88	91.07	3
FESTA SAS	128 086,30 €	37.06	58.82	95.88	2
SATP	118 675,00 €	40.00	60.00	100	1
Alpes Durance Travaux	136 896,54 €	34.68	51.76	86.44	4

La Commission d'appel d'offres, s'est réunie le 9 juillet 2025, et au vu du rapport d'analyse des offres, celle-ci propose de retenir l'offre la mieux disante conformément au tableau ci-dessus, de la société SATP, pour un montant HT de 118 675 €.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- D'accepter l'offre de la Société SATP pour un montant HT de 118 675.00 €, qui présente l'offre la mieux disante ;
- De l'autoriser à signer ledit marché, ainsi que toutes pièces afférentes à ce marché.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

- **Attribue** le marché relatif aux travaux de raccordement du réseau d'assainissement de Serre-Eyraud au hameau des Ricous à la Société SATP, sise 05260 Saint-Jean Saint-Nicolas, pour un montant HT de 118 675.00 € ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant, ainsi que toutes les pièces y afférent.

2025.070 Marchés de Travaux pour la Réhabilitation du Palais des Sports : Autorisation de signer les marchés.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, la mission de maîtrise d'œuvre confiée au Groupement A26 Architectures (Mandataire) /R+4 Architecte / TPF Ingénierie / ADRET relative à Réhabilitation du Palais des Sports.

Cette réhabilitation consiste en la refonte complète de la partie "piscine - Espace bien être - bowling" du Palais des sports. L'équipe de maîtrise d'œuvre a établi un programme de travaux comprenant 14 lots, pour un montant estimatif prévisionnel de 12 255 987.00 € HT (y compris PSE).

Les caractéristiques principales de cette consultation sont :

- Marché de travaux en corps d'état séparés à prix globaux et forfaitaires, avec une solution de base pour tous les lots, et une PSE1 concernant le lot 2, et une PSE2 concernant le lot 3.
- Les variantes ne sont pas autorisées.
- Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante : prix 40% et Valeur Techniques 60%.

En date du 29 avril 2025, la Commune a lancé une consultation en appel d'offre ouvert selon les dispositions des articles L.2124-1 ; L.2124-2 et R.2124-2.1° du code de la commande Publique (CCP).

Le dossier de consultation des entreprises a été dématérialisé sur la plateforme du www.marchespublics.ledauphine-legales.com, paru le 01.05.2025.

L'avis d'appel public à concurrence a été publié au BOAMP en date du 01.05.2025, au JOUE en date du 02.05.2025, et également dans les JAL le Dauphiné Libéré paru le 06.05.2025, le TPBM paru le 07.05.2025.

La date limite de remise des offres était fixée au Mardi 10 juin 2025 à 12h00, par voie dématérialisée.

Vu la complexité de cette réhabilitation et vu les demandes faites par plusieurs entreprises avec intention de soumissionner sur la plateforme de dématérialisation, la date de remise des offres a été reportée au 16 juin 2025 par avis rectificatif en date du 27/05/2025.

30 plis ont été reçus dans les délais, et 0 pli hors délai.

N° de lot	DESIGNATION	Plis reçus
1	DESAMIANTAGE	3
2	DEMOLITION – CURAGE – GO – VRD / FACADES PIERRES -ISOLATION THERMIQUE EXTERIEURE	1
3	CHARPENTE METALLIQUES – COUVERTURE – ETANCHEITE / MENUISERIES EXTERIEURES/INTERIEURES	4
4	SERRURERIE	2
5	CLOISONS - FAUX-PLAFONDS	3
6	PEINTURES - SOLS SOUPLES	3
7	SOLS DURS - FAIENCE	2
8	MENUISERIES INTERIEURES	0
9	ELECTRICITE	2
10	CVC Plomberie / Traitement d'Eau et jeux d'eau	3
11	ASCENSEURS – MONTE CHARGE	2
12	BASSINS	1
13	SAUNAS BIEN-ETRE	3
14	BOWLING	2

La Commission d'appel d'offre, dûment convoquée en date du 3 juin 2025, s'est réunie le 16 juin 2025 à 14h00.

Les membres de la CAO ont procédé à la transcription des offres chiffrées de l'ensemble des candidats :

N° de lot	DESIGNATION	Montant AE € HT	Dont PSE
1 DESAMIANPAGE	DELTA ISOLATION ECHAFAUDAGE – 13220 Châteauneuf-les-Martigues	119 381,00 €	
	DAUPHINE ISOLATION ENV. – 26200 Montélimar	55 905,90 €	
	TTB DESAMIANPAGE – 05200 Embrun	57 762,00 €	
2 DEMOLITION – GO – VRD – ISO THERM EXT	FESTA SAS – 05500 Saint-Bonnet en Champsaur	2 051 374,05 €	81 373,80 €
3 CHARP. METAL COUVERTURE – ETANCHEITE / MENUISERIES EXT.INT	GroupeMENT ALPES PROVENCE MENUISERIES – 04510 Aiglun / AMC / GECALPES / MASSET	3 081 298,22 €	99 302,00 €
	GroupeMENT BLANCHET GROUPE – 42600 Montbrison / Bayrou et Fils	2 534 669,45 €	92 722,77 €
	GroupeMENT CMA – 84120 PERTUIS / VERIP Etanchéité	1 885 117,90 €	54 109,11 €
	GroupeMENT LABASTERE 83 – 83210 La Farlede / ASTEN	3 223 775,91 €	365 495,00 €
4 SERRURERIE	METALLERIE CHEVALIER – 05400 La Roche des Arnauds	183 543,90 €	
	CMA – 84120 Pertuis	219 572,00 €	
5 CLOISONS - FAUX-PLAFONDS	P.N.R. – 05000 GAP	1 018 966,59 €	
	SGPP – 05000 GAP	761 443,04 €	
	ISOLBAT – 13014 Marseille 14	831 826,55 €	
	SCPA – 13014 Marseille	456 663,20 €	
6 PEINTURES - SOLS SOUPLES	GroupeMENT SPINELLI – 05000 GAP / GAP SOLS TECH	294 341,48 €	
	GroupeMENT CMG SOL Caveglia Marchetto 05000 Neffes / Maddalon Peint.	373 747,00 €	
	SCPA – 13014 Marseille	903 051,34 €	
7 SOLS DURS - FAIENCE	SAS CMG SOL Caveglia Marchetto – 05000 Neffes	865 748,58 €	
	GroupeMENT INEO PROVENCE – 05000 GAP / Alp' Medelec	1 398 896,75 €	
9 ELECTRICITE	SCARA ET COMPAGNIE – 05200 Embrun	1 228 062,96 €	
	SAS ALPES SANITHERM – 05110 La Saulce	3 320 029,57 €	
10 CVC PLOMBERIE / TRAITEMENT D'EAU- JEUX D'EAU	GroupeMENT CMT-13290 Aix-en-Provence / Lavigna	2 709 095,74 €	
	GroupeMENT TERMA-G.E.D. – 05000 GAP / EMC2	4 339 649,70 €	
	PERDIGON NSA – 05000 Gap	27 453,46 €	
11 ASCENSEURS – MONTE CHARGE	EUROPA ALPES TECHNOLOGIES – 05000 Gap	18 650,00 €	
12 BASSINS	A&T EUROP SPA MYRTHA POOLS – 46043 Castiglione Della Stiviere	707 653,00 €	
	CLAIRAZUR SPA – 06600 Antibes	266 025,51 €	
13 SAUNAS BIEN-ETRE	ETS MOUGEL Henri et Fils – 88250 La Bresse	357 335,00 €	
	LOISIRS PISCINES 05 – 05000 Gap	323 841,84 €	
	VALCKE GROUP France – 59100 Lille	400 000,00 €	
14 BOWLING	VALCKE GROUP France – 59100 Lille	400 000,00 €	
	SWITCH BOWLING – 67120 Dorlisheim	544 520,00 €	

Ils ont ensuite chargé le Maître d'œuvre de procéder à la vérification des offres et à leur analyse.

Vu l'absence de pli pour le Lot n°8 : Menuiserie intérieure, les membres de la Commission déclarent la consultation pour ce lot infructueuse, et demandent que soit relancé un nouvel appel d'offres.

La commission d'appel d'offres s'est réunie une seconde fois le 09 juillet 2025 à 14h00.

Lecture est faite du rapport détaillé d'analyse des offres, et, au vu des conclusions de celui-ci, les membres de la C.A.O. décident d'attribuer les marchés tels que détaillés ci-dessous :

N° lot	DESIGNATION	ENTREPRISE	Montant € HT	dont PSE incluse
1	DESAMIANPAGE	DAUPHINE ISOLATION ENV. – 26200 Montélimar	55 905,90 €	
2	DEMOLI – GO – VRD – ISO THERM EXT	FESTA SAS – 05500 Saint-Bonnet en Champsaur	2 051 374,05 €	81 373,80 €
3	CHARP. METAL COUVERTURE – ETANCHEITE / MENUISERIES EXT.INT	GroupeMENT CMA – 84120 PERTUIS / VERIP Etanchéité	1 885 117,90 €	54 109,90 €
4	SERRURERIE	METALLERIE CHEVALIER – 05400 La Roche des Arnauds	183 543,90 €	
5	CLOISONS - FAUX-PLAFONDS	SGPP – 05000 GAP	761 443,04 €	
6	PEINTURES - SOLS SOUPLES	GroupeMENT SPINELLI – 05000 GAP / GAP SOLS TECH	294 341,48 €	
7	SOLS DURS - FAIENCE	SAS CMG SOL Caveglia Marchetto – 05000 Neffes	865 748,58 €	
8	MENUISERIES INTERIEURES	Pas de Réponse - lot infructueux	- €	
9	ELECTRICITE	SCARA ET COMPAGNIE – 05200 Embrun	1 228 062,96 €	
10	CVC PLOMBERIE / TRAITEMENT D'EAU- JEUX D'EAU	GroupeMENT CMT-13290 Aix-en-Provence / Lavigna	2 709 095,74 €	
11	ASCENSEURS – MONTE CHARGE	EUROPA ALPES TECHNOLOGIES – 05000 Gap	18 650,00 €	
12	BASSINS	A&T EUROP SPA MYRTHA POOLS – 46043 Castiglione Della Stiviere	707 653,00 €	
13	SAUNAS BIEN-ETRE	CLAIRAZUR SPA – 06600 Antibes	266 025,51 €	
14	BOWLING	VALCKE GROUP France – 59100 Lille	400 000,00 €	
TOTAL			11 426 962,06 €	

Après avoir fait cet exposé, Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la décision de la CAO d'attribuer les marchés tels que détaillés ci-dessus et propose de l'autoriser à signer toutes pièces afférentes à ces marchés avec les entreprises désignées ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

- **Attribue** les marchés relatifs aux travaux de Réhabilitation du Palais des Sports, comme détaillés dans le tableau ci-dessous, pour un montant total HT de : **11 426 962.06 € HT** (hors lot 8 infructueux) ;

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer lesdits marchés correspondants, avec les entreprises désignées ci-dessus, pour les montants retenus, ainsi que toutes pièces afférentes à ces marchés.

2025.071 Marché de travaux de modernisation de 4 escaliers mécaniques : attribution et autorisation de signer

Le Maire rappelle aux membres du conseil que compte tenu de l'ancienneté de nos 4 escaliers mécaniques à la station, l'entretien et les réparations sont de plus en plus important et le service se dégrade de saison en saison (mise à l'arrêt d'un escalier pour cause de dangerosité, nuisances sonores, pannes...).

La commune souhaite aujourd'hui entamer une **rénovation lourde de ces équipements**.

Une consultation a donc été lancée selon la procédure adaptée définie aux articles L.2123-1, R.2123-1 1° du code de la commande publique.

Le **DCE** a été dématérialisé sur la plateforme du « Profil Acheteur » : <https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com> en date du 05.06.25 et l'AAPC publié le même jour.

L'avis a également été publié au BOAMP, paru le 05.06.2025, et au TPBM paru le 11.06.2025

La **date de limite** de remise des offres était fixée au 01.07.2025 à 12h00.

10 dossiers ont été retirés sur la plateforme.

1 pli a été reçu dans les délais et 0 hors délais.

L'offre reçue, déclarée recevable, est la suivante :

Candidats	Montant HT
KONE - ZAC de l'Arénas, Aéroport, 455 promenade des Anglais 06200 NICE	996 432,00 €

Les critères de jugement des offres, pondérés étaient respectivement les suivants :

- Prix des prestations pondéré à 40%
- Valeur technique des prestations pondérée à 60 %

Au vu du rapport d'analyse, et conformément aux critères de jugement énoncés ci-dessus, l'unique offre du candidat KONE est appropriée, régulière et acceptable.

La Commission d'appel d'offres, s'est réunie le 9 juillet 2025, et au vu du rapport d'analyse des offres, celle-ci propose de retenir l'offre de la société KONE, pour un montant HT de 996 432.00 €.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- D'accepter l'offre de la Société KONE pour un montant HT de 996 432.00 €, qui présente l'offre la mieux disante ;
- De l'autoriser à signer ledit marché, ainsi que toutes pièces afférentes à ce marché.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

- **Attribue** le marché relatif aux travaux de modernisation de 4 escaliers mécaniques à la Société KONE, sise 06200 NICE, pour un montant HT de 996 432.00 € ;
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant, ainsi que toutes les pièces y afférent.

2025.072 Acquisition terrain succession Garnaud

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des discussions qui ont eu lieu avec Mmes Million Marcelline, Fabre Lucienne, Patras Roselyne toutes trois nées Garnaud, Mme Corréard Julie, M. Corréard Laurent, M. Corréard Guy au sujet de la vente de tous les terrains qu'ils possèdent sur la commune d'Orcières. Plusieurs rencontres ont eu lieux pour discuter de cette vente. Il rappelle que lors de la réunion de travail du 2 juin dernier les élus municipaux avaient validé le principe de faire une proposition à la succession.

Un courrier a donc été adressé le 4 juin en proposant l'acquisition par la commune de toutes les parcelles dont la liste est jointe en annexe.

Par courriel du 21 juin 2025 la famille a fait connaître son accord pour la vente de toutes les parcelles pour la somme de 40 000 € acceptant la proposition de la commune, sur la base de 143 473 m².

L'avis du service des Domaines a été sollicité pour l'évaluation du prix de vente, il a servi de base à la proposition communale.

Il s'avère que la succession Garnaud n'est en fait en possession que de 138 143 m², deux parcelles (D887 et D916) étant en fait des biens non délimités.

La proposition de la commune serait donc en conséquence de 38 680,04 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette acquisition.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

- **Approuve** cette acquisition des parcelles dont la liste est jointe en annexe représentant 138 143 m² de terrains agricoles et forestiers pour le montant de 38 680,04 €,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet achat avec Mmes Million Marcelline, Fabre Lucienne, Patras Roselyne toutes trois nées Garnaud, Mme Corréard Julie, M. Corréard Laurent, M. Corréard Guy,
- **Dit** que les frais de notaire seront à la charge de la commune.

2025.073 Acquisition locaux ancienne gare intermédiaire Drouvet 1

Yannic Ricou, Martine Giraud Moine, Bruno Sarrazin, Sébastien Rouit, Julien Hauwiller, Patrick Ricou ne participent pas à la délibération.

Monsieur le troisième adjoint rappelle aux membres du conseil municipal que le restaurant situé dans la copropriété de la gare intermédiaire (parcelle B 2765) appartenait à la société Orcières LabelleMontagne, depuis 2022 cette société n'est plus délégataire pour la gestion du domaine skiable, elle a donc logiquement décidé de vendre ce local.

La Semilom s'est porté acquéreur et a acheté le bien pour une somme de 280 000 € plus 35 000 € de mobilier. Dans les discussions qui ont eu lieu pour la restructuration de la SEMIOM il est apparu plus opportun que ce local devienne propriété de la commune, au même titre que tous les autres bâtiments qui sont inclus dans le périmètre de la DSP.

Cela permettra aussi de dissoudre la copropriété puisque la commune sera l'unique propriétaire.

D'un commun accord il a été convenu que la commune rachète à la SEMIOM ce local au même prix de 280 000 € le mobilier restant propriété de la SEMIOM.

Le service des domaines a été saisi et, après visite sur les lieux, a confirmé ce prix.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

- **Approuve** cette acquisition au prix de 280 000 €,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet achat,
- **Dit** que les frais de notaire seront à la charge de la commune, Maître Nicolas Villard notaire à Gap sera chargé cette affaire.

2025.074 Acquisition terrains SAFER (Archinard)

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre d'une vente la SAFER a fait usage de son droit de préemption, ces terrains sont pour la plupart situés dans l'alpage de Rouanette et un au-dessus du village d'Archinard.

La SAFER a donc proposé à la commune de se porter candidate pour le rachat de ces parcelles afin qu'elles soient incluses dans l'alpage.

Les parcelles sont les suivantes :

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Anc.N°	Surface	NR
CHABERTINE	H	0349			7 a 54 ca	Pâtures ou pâturages
ARCHINARD	H	0363			19 a 34 ca	Pâtures ou pâturages
LA PERTIASSE	H	0570			61 a 94 ca	Pâtures ou pâturages
PRE GAILLARD	H	0601			1 ha 14 a 18 ca	Pâtures ou pâturages
PRE LAPEYRE	H	0673			11 a 90 ca	Pâtures ou pâturages
PRE LAPEYRE	H	0679			24 a 08 ca	Pâtures ou pâturages
PRE LAPEYRE	H	0682			16 a 90 ca	Pâtures ou pâturages
SERRE VARAIL	H	0692			27 a 68 ca	Pâtures ou pâturages
SERRE VARAIL	H	0693			16 a 16 ca	Pâtures ou pâturages

Le prix d'achat global est de 3000 € auxquels il faut rajouter les frais de la SAFER soit 300 € H.T.

Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette acquisition

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

- **Approuve** cette acquisition au prix de 3 360 € (3000 € + 360 € TTC),
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet achat dont la promesse unilatérale d'achat,
- **Dit** que les frais de notaire seront à la charge de la commune.

2025.075 Mise en place de traitements UV sur les réservoirs des Audiberts, Serre Eyraud, les Ratiers et Prapic

Monsieur le Maire rappelle que les réservoirs d'eau potable des Audiberts, de Serre Eyraud, des Ratiers et de Prapic ne font pas l'objet de traitement.

On rencontre donc de temps en temps des analyses non conformes.

La SAUR, titulaire de la DSP eau et assainissement, a proposé la mise en place de traitement et la commune a opté pour une solution UV plutôt que la chloration.

Dès cette année se sont les réservoirs des Audiberts et de Serre Eyraud qui seraient équipés et il est souhaitable pour 2026 de réaliser ceux des Ratiers et de Prapic (à la charge de la commune cette fois).

Pour les Audiberts il est prévu un réacteur UV type DW1150 puissance 120 w pour traiter un débit de pointe de 12 m3/h.

A Serre Eyraud ce sera un réacteur type DW2150 puissance 2x120W pour traiter un débit de pointe de 23m3/h. Ces installations seront réalisées par la SAUR dans le cadre des investissements liés au contrat de Délégation de Service Public.

Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ces installations.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

- **Approuve** la mise en place de ces traitements,
- **Confirme** le choix de réacteurs UV pour le traitement des eaux des réservoirs des Audiberts, de Serre Eyraud en 2025 et de Prapic et les Ratiers en 2026,
- **Charge** Monsieur le Maire de mettre en œuvre cette décision et de signer tous les documents nécessaires.

2025.076 Création de la zone d'activité de Riou Claret : Autorisation de défrichement

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de création d'une zone d'activité de Riou Claret parcelle B2503,

Une réunion a été organisée à la DDT pour définir les démarches à entreprendre vis-à-vis notamment de la loi sur l'eau et du déboisement.

Il est nécessaire de déposer une demande d'autorisation de défrichement.

Il rappelle qu'une étude environnementale a été conduite et qu'une demande dite « Cas par cas » a été déposée à la DREAL.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

- **Approuve** la proposition de M. le Maire,
- **Autorise** Monsieur le Maire déposer la demande d'autorisation de défrichement de la parcelle B 2503.

2025.077 Participation employeur à la Garantie de Maintien de Salaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par délibération 2018-046 du 9 avril 2018, la commune avait revalorisé la participation pour la couverture de la Garantie Prévoyance pour le maintien de Salaire à 10 €/mois/agent.

Depuis cette participation n'a pas été modifiée. Par ailleurs, les cotisations appelées par l'organisme de prévoyance ont, elles, augmenté de façon régulière.

Aussi, Monsieur le Maire propose-t-il au conseil municipal de revaloriser la participation de la collectivité en portant son montant à 12 € / mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

- Confirme le principe de participation de la collectivité à la Garantie Prévoyance pour Maintien de Salaire,
- Fixe le montant de cette participation à hauteur de 12 € / mois / agent,
- Charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre les présentes dispositions.

2025.078 Demande de subvention dans le cadre du contrat station pour la piétonisation du cœur de station, création d'une place centrale avec halle couverte, d'une salle polyvalente et réorganisation des espaces de stationnement

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de piétonisations du cœur de la station. Cet investissement va changer radicalement l'organisation et la qualité d'usage du cœur de station : plus de voiture, de grands espaces ouverts permettant loisirs et contemplation.

Ce projet est maintenant à la phase DCE, les consultations seront lancées au début du mois de septembre.

Le permis de construire a été accordé.

Le cout prévisionnel à la phase DCE est de 17 823 099 €.

La partie qui fait l'objet de cette demande de subvention est la place supérieure avec toutes les sujétions : étanchéité, revêtements de sols ; les accès pour les piétons (escaliers, ascenseurs), la passerelle qui donne accès au front de neige, la pergola et tout le mobilier urbains, les espaces verts, la salle polyvalente avec ses accès et tous les dispositifs de chauffage, de sécurité, les espaces de stockage, la halle couverte avec toutes les installations nécessaires au marché hebdomadaire mais aussi à l'organisation d'animations (installation électriques, sanitaires...).

Cette partie est estimée à 6 570 353 €.

Il rappelle que cet investissement est inscrit dans le « contrat station » avec la Région et le département.

Le plan de financement serait le suivant :

Estimation des dépenses

DEPENSES				
Dépenses totales		Dépenses objet de la demande de subvention		
Liste des lots	Montant total projet	Place centrale	Salle polyvalente	Total place et salle
Lot 1	Dépollution amiante et plomb	55 000,00 €		55 000,00 €
Lot 2	Terrassement	669 569,00 €		- €
Lot 3	VRD	685 487,00 €	248 612,00 €	248 612,00 €
Lot 4	Fondations - Paroi soutènement	860 000,00 €	102 800,00 €	102 800,00 €
Lot 5	Gros œuvre	7 558 000,00 €	1 278 000,00 €	800 000,00 €
Lot 6	Etanchéité	900 000,00 €	600 000,00 €	215 000,00 €
Lot 7	Charpente couverture - Façades bois	678 000,00 €	214 000,00 €	78 000,00 €
Lot 8	Menuiseries aluminium	137 000,00 €	47 000,00 €	45 000,00 €
Lot 9	Menuiseries intérieures bois	115 000,00 €		105 000,00 €
Lot 10	Doublages cloisons	245 000,00 €	28 000,00 €	210 000,00 €
Lot 11	Carrelage - sols souples	150 000,00 €	34 000,00 €	109 000,00 €
Lot 12	Electricité	870 000,00 €	50 000,00 €	120 000,00 €
Lot 13	Plomberie	550 000,00 €	30 000,00 €	170 000,00 €
Lot 14	Serrurerie	998 000,00 €	476 000,00 €	175 000,00 €
Lot 15	Peinture	165 000,00 €		24 000,00 €
Lot 16	Matériel de péage	133 000,00 €		- €
Lot 17	Signalétique	55 900,00 €	15 000,00 €	1 100,00 €
Lot 18	Ascenseurs	139 000,00 €	93 000,00 €	46 000,00 €
Lot 19	Espaces verts	539 526,00 €	496 875,00 €	
Lot 20	Sprinklage	410 000,00 €		- €
	15 913 482,00 €	3 610 487,00 €	2 255 900,00 €	5 866 387,00 €
Maitrise d'œuvre, géotechnique, contrôles...		1 909 617,84 €	433 258,44 €	270 708,00 €
Total GENERAL		17 823 099,84 €	4 043 745,44 €	2 526 608,00 €
				6 570 353,44 €

Recettes

Financier	Montant	%
Région	2 000 000,00 €	30,44%
Département	1 000 000,00 €	15,22%
Etat	1 000 000,00 €	15,22%
Autofinancement	2 570 353,44 €	39,12%
Total	6 570 353,44 €	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

- **Approuve** ce projet et son plan de financement,
- **Charge M. le Maire** de déposer les dossiers correspondants.

2025.079 Conventions de servitude avec le Territoire d'énergie Hautes Alpes/SYME 05 - Parcelle A 1027 et 1029

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée de la demande du Territoire d'énergie Hautes Alpes/SYME 05 pour la mise en place de servitudes de passages pour les travaux de raccordement électrique du Forest des Marches.

Cette servitude concerne les parcelles A 1027 et A 1029, dont la Commune est propriétaire.

Il faut noter que la parcelle 1032 sur laquelle est implanté le poste de transformation est en cours de régularisation (délibération 2023.129 du 18 décembre 2023) et doit devenir communale dès signature de l'acte.

Les conventions pour le réseau souterrain établissent une servitude de passage de 3 mètres de largeur.

La convention pour la mise à disposition de terrain concerne :

- L'établissement de 3 canalisations souterraines sur une longueur de 32 m.

Monsieur le Maire propose de signer les conventions de servitude avec le Territoire d'énergie Hautes Alpes/SYME 05, dont lecture est faite en cours de séance, et dont l'objet est de définir les modalités techniques de cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de servitude avec le Territoire d'énergie Hautes Alpes/SYME 05 sur les parcelles A 1027 et 1029 et aussi, dès la signature de l'acte la parcelle A 1032.

Fin des points à l'ordre du jour à 21 h 40

Questions diverses

Pas de question diverse.

La séance s'achève à 21 h 40

Le Maire,
Patrick RICOU



La secrétaire de séance,
Fanny REBOUL